PETR
POLE D'EQUILIBRE TERRITORIAL ET RURAL
• Brianconnais • Ecrins • Guillestrois • Queyras

ENREGISTRÉ LE
11 JUIN 2018
SOUS-PREFECTURE DE BRIANÇON

DEPARTEMENT DES HAUTES ALPES ARRONDISSEMENT DE BRIANCON
POLE D EQUILIBRE TERRITORIAL ET RURAL DU BRIANCONNAIS, DES ECRINS, DU GUILLESTROIS ET DU QUEYRAS
Conseil syndical n°15 du : 6 juin 2018
Délibération n° : 2018.014
Page 1 sur 2

Objet : LEADER Délégation de signature à la Présidente du GAL

Par suite d'une convocation en date du 24 mai 2018, les membres composant le Conseil syndical du **Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Briançonnais, des Ecrins, du Guillestrois et du Queyras** se sont assemblés à la mairie de Risoul le 6 juin 2018 sous la présidence de Monsieur Pierre LEROY, Président du **Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Briançonnais, des Ecrins, du Guillestrois et du Queyras**, conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales (Art.L-2121.7 à L-2121.28).

Secrétaire de séance : Max BREMOND

Etaient présents, absents, excusés, ou représentés :

Titulaires		Suppléants	
Communauté de communes du Briançonnais - 5 Voix			
Maurice DUFOUR	**Présent**	Francine DAERDEN	*Absente*
Gérard FROMM	**Pouvoir Maurice DUFOUR**	Sébastien FINE	*Absent*
Pierre LEROY	**Présent**	Romain GRIZKA	*Absent*
Thierry BOUCHIE	*Absent*	Éric PEYTHIEU	*Absent*
Martine ALYRE	**Présente**	Jean Pierre SEVREZ	*Absent*
Communauté de communes du Guillestrois Queyras – 4 voix			
Christian LAURENS	**Présent**	Valérie GARCIN EYMEOUD	*Absente*
Bernard LETERRIER	**Présent**	Dominique MOULIN	*Absent*
Serge LAURENS	**Présent**	Maxime BERARD	*Absent*
Max BREMOND	**Présent**	Jean Louis BERARD	*Absent*
Communauté de communes du Pays des Ecrins -2 voix			

***

Vu

La délibération du Conseil Régional du 26 juin 2015 qui confirme l'éligibilité de l'association Pays du Grand Briançonnais, des Ecrins au Queyras à porter le programme LEADER 2014-2020 et attribue au territoire un enveloppe FEADER s'élevant à 1 500 000 € dont 25 % sont dédiés à l'animation du programme ;

La délibération N°2018.004 prise par le conseil syndical du 4 avril 2018 qui désigne Madame Martine ALYRE comme représentante titulaire au programme LEADER.

CONSIDERANT :

La programmation LEADER 2014-2020 ;

Les actes juridiques, administratifs et financiers s'y rapportant.

ENREGISTRÉ LE
11 JUIN 2018
SOUS-PRÉFECTURE
DE BRIANÇON

PETR
POLE D'EQUILIBRE TERRITORIAL ET RURAL
• Brianconnais • Ecrins • Guillestrois • Queyras

DEPARTEMENT DES HAUTES ALPES **ARRONDISSEMENT DE BRIANCON**
POLE D EQUILIBRE TERRITORIAL ET RURAL DU BRIANCONNAIS, DES ECRINS, DU GUILLESTROIS ET DU QUEYRAS
Conseil syndical n°15 du : 6 juin 2018
Délibération n° : 2018.014
Page 2 sur 2

Objet : LEADER Délégation de signature à la Présidente du GAL

APRES EN AVOIR DELIBERE ET VOTE PAR :

Nombre de membres en exercice		11	Nombre de suffrages		8
Nombre de membres présents		7	Nombres de membres représentés		1
Nombre de suffrages exprimés			8		
Pour	8	Contre	0	Abstention	0

LE CONSEIL SYNDICAL

Décide de donner pouvoir à Madame Martine ALYRE, Présidente du GAL Pays du Grand Briançonnais pour l'autoriser à signer les invitations et les comptes rendus relatifs au comité de programmation. Et à signer les actes juridiques, administratif et financiers qui se rapportent aux dossiers programmés par le GAL, or dossiers concernant l'animation du programme, actes concernant le personnel, bons de commande et budgets impactant financièrement le PETR, structure porteuse ;

Autorise le Président à effectuer toutes démarches utiles et nécessaires à la bonne exécution de cette décision.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil syndical.

Le Président,
Pierre LEROY

PETR Briançonnais Ecrins Guillestrois Queyras * H.A. *